

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-260

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de l'Yonne / SAPPIE BE

89-2021-09-14-00009 - Arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0345 du 14 septembre 2021 portant modification de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne (10 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2021-09-14-00009

Arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0345 du 14 septembre 2021 portant modification de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

Arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021- 0345

du 14 SEP. 2021

**portant modification de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 modifié
portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.),
chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon,
sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-42 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) ;

VU la circulaire NOR/DEV/O0809212C du 21 avril 2008 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine - Normandie approuvé le 20 septembre 1996 et notamment son chapitre V déterminant les périmètres des unités hydrographiques qui peuvent faire l'objet d'un S.A.G.E. ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine - Normandie en vigueur ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° DCLD-B1-1998-093 du 7 avril 1998 portant ouverture de la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux pour le bassin versant de l'Armançon et chargeant le Préfet de l'Yonne de suivre pour le compte de l'État, la procédure d'élaboration du S.A.G.E du bassin de l'Armançon ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DCDD/2008/0516 du 14 novembre 2008 modifiant le périmètre du S.A.G.E. de l'Armançon ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DCPP/2013/0175 du 6 mai 2013 portant approbation du S.A.G.E. pour le bassin versant de l'Armançon et concernant les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne ;

VU l'arrêté n° PREF/DCPP/2014/0315 du 26 août 2014 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne modifié par les arrêtés n° PREF-DCPP-2015-0114 du 27 mars 2015, n° PREF-DCPP-SEE-2015-0408 du 6 octobre 2015, n° PREF-DCPP-SE-049 du 8 septembre 2016 et n°PREF-SAPPIE-BE-2018-0342 du 23 juillet 2018 ;

VU les règles de fonctionnement de la C.L.E chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne révisées le 30 novembre 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0099 du 5 mai 2021 portant modification de l'arrêté préfectoral susvisé ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'article 2 de l'arrêté susvisé en ce qui concerne la représentation de France Nature Environnement à sein de cette instance ;

CONSIDÉRANT le renouvellement général des Conseils Départementaux et Régionaux des 20 et 27 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT la nomination effectuée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) le 29 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT, en conséquence, qu'il y a lieu de modifier l'annexe de l'arrêté susvisé relative aux désignations individuelles ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne et relatif à la composition du deuxième collège est abrogé et remplacé comme suit :

Le deuxième collège comprend 15 membres représentant les usagers, les propriétaires riverains, les organisations professionnelles et les associations de protection de l'environnement. Ils sont répartis comme il suit :

Représentants des pêcheurs :

- 1 représentant de la Fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 1 représentant de la Fédération de l'Aube pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 1 représentant de la Fédération de la Côte d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Représentant des exploitants de granulats alluvionnaires :

- 1 représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) de Bourgogne-Franche-Comté.

Représentants du monde agricole :

- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Aube,
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or,
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne.

Représentant des Chambres de Commerce et d'Industries :

- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté.

Représentant des propriétaires de barrages :

- 1 représentant de la Fédération « Electricité autonome française ».

Représentant des compagnies fermières pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement :

- 1 représentant de l'agence territoriale Bourgogne de la société SUEZ.

Représentants des consommateurs d'eau :

- 1 représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir,
- 1 représentant de l'association « Autour du Canal de Bourgogne ».

Représentants des associations de défense de l'environnement :

- 1 représentant de France Nature Environnement (FNE),
- 1 représentant de la délégation de l'Yonne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- 1 représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Bourgogne ou de Champagne-Ardenne.

Article 2 :

L'annexe à l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne est abrogée et remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 susvisé demeurent applicables en ce qu'elles ne sont pas contradictoires au présent arrêté.

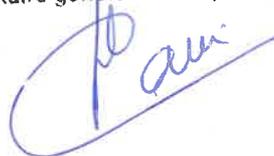
Article 4 :

Les préfets de l'Yonne, de la Côte d'Or et de l'Aube, le président de la C.L.E., sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne et sur leur site internet.

Une copie de cet arrêté sera adressée à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

Auxerre, le **14 SEP. 2021**

Le Préfet de l'Yonne,
Responsable de la procédure
du S.A.G.E. de l'Armançon,
La sous-préfète,
Secrétaire générale de la préfecture,



Dominique YANI

14 SEP 2021

Préfecture de l'Yonne
14 SEP 2021

Préfecture de l'Yonne

Annexe à l'arrêté N° PREF-SAPPIE-BE-2021-0345 du 14 septembre 2021 :

PREMIER COLLÈGE : 27 membres représentant les collectivités locales et les établissements publics locaux.

Représentants des Conseils Régionaux :

Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté

Titulaire Madame Nathalie LABOSSE	Suppléant Monsieur Patrick MOLINOZ
--------------------------------------	---------------------------------------

Conseil Régional Grand Est

Titulaire <i>En cours de désignation</i>	Suppléant <i>En cours de désignation</i>
---	---

Représentants des Conseils Départementaux :

Conseil Départemental de l'Aube

Titulaire Monsieur Jean-Michel HUPFER	Suppléant Madame Nelly DELELIGNE
--	-------------------------------------

Conseil Départemental de la Côte d'Or

Titulaire Madame Martine EAP-DUPIN	Suppléant Monsieur François SAUVADET
---------------------------------------	---

Conseil Départemental de l'Yonne

Titulaire <i>En cours de désignation</i>	Suppléant <i>En cours de désignation</i>
---	---

Représentants des structures de coopération intercommunale compétentes en matière de gestion de l'eau :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois-Morvan

Titulaire Monsieur Denis NEAULT	Suppléant
------------------------------------	-----------

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

Titulaire Monsieur Michel LAGNEAU	Suppléant Monsieur Claude DEPUYDT
--------------------------------------	--------------------------------------

Syndicat des Eaux et de Service de l'Auxois-Morvan (SESAM)

Titulaire Monsieur Eric DEMOURON	Suppléant Monsieur Olivier MARGUERY
-------------------------------------	--

Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non-collectif, des milieux aquatiques et de la déoustication (SDDEA)

Titulaire
Monsieur Daniel GERMAIN

Suppléant

Syndicat des Eaux du Tonnerrois

Titulaire
Monsieur Rémi GAUTHERON

Suppléant
Monsieur Christian ROBERT

Etablissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs

Titulaire
Monsieur Jean-Michel VIART

Suppléant
Monsieur Jean-Pierre ABEL

Représentants des maires :

Représentants des maires de l'Aube

Titulaire
Monsieur Roger BATAILLE

Suppléant
Monsieur Daniel COUTORD

Représentants des maires de la Côte d'Or

Titulaires
Madame Marie-Claude POSIERE
Monsieur Patrick MAILLARD

Suppléants
Monsieur Dominique FEVRET

Représentants des maires de l'Yonne

Titulaires
Monsieur Serge GAILLOT
Monsieur Roger COTTEY

Suppléants

Représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre :

• **Aube**

Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance

Titulaire
Monsieur François DELCHER

Suppléant
Monsieur Didier URBAIN

• **Côte d'Or**

Communauté de Communes du Montbardois

Titulaire
Monsieur Philippe LUCOTTE

Suppléant
Monsieur Pascal LHUILLIER

Communauté de Communes Terres d'Auxois

Titulaire
Monsieur Franck DEBEAUPUIS

Suppléant
Madame Patricia NORE

Communauté de Communes du pays d'Alésia et de la Seine

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric PAUTRAS	Monsieur Jean-Marc RIGAUD

Communauté de Communes Ouche et Montagne

Titulaire	Suppléant
Monsieur Paul ROBINAT	Monsieur Salvatore MELONI

Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche

Titulaire	Suppléant
Monsieur Patrick MERCUZOT	Monsieur Bernard CHALON

• **Yonne**

Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-François FICHOT	Monsieur José PONSARD

Communauté de Communes Serein et Armance

Titulaire	Suppléant
Monsieur Patrice BAILLET	

Communauté de Communes de l'Agglomération Migenoise

Titulaire	Suppléant
Monsieur Sébastien YALCIN	Monsieur François BOUCHER

Communauté de Communes du Serein

Titulaire	Suppléant
Monsieur Daniel RAVERAT	Monsieur Yannick JACQUINET

DEUXIÈME COLLÈGE : 15 membres représentant les usagers, les propriétaires riverains, les organisations professionnelles et les associations de protection de l'environnement.

Représentants des pêcheurs

Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du milieu aquatiques

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean BOUCAUX	Madame Chantal LAROCHE-GARDET

Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection du milieu aquatiques

Titulaire	Suppléant
Monsieur Benoît BRÉVOT	Monsieur Fabrice MOULET

Fédération de la Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du milieu aquatiques

Titulaire
Monsieur André ROGOSINSKI

Suppléant
Monsieur Roger POIRIER

Représentants des exploitants de granulats alluvionnaires

Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) de Bourgogne – Franche-Comté

Titulaire
Monsieur Jean-Baptiste COLOMBET

Suppléant
Monsieur Fabrice MOROT

Représentants du monde agricole

Chambre d'Agriculture de l'Aube

Titulaire
Madame Solange MERIC

Suppléant
Monsieur Christophe PRON

Chambre d'Agriculture de LA Côte d'Or

Titulaire
Monsieur Christophe LECHENAUT

Suppléant
Madame Isabelle LANGEL-ANDRIOT

Chambre d'Agriculture de l'Yonne

Titulaire
Monsieur Eric SAISON

Suppléant
Monsieur Étienne HENRIOT

Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne – Franche-Comté

Titulaire
Monsieur Alain LAPLAUD

Suppléant
Monsieur Daniel PARIGOT

Représentants des propriétaires de barrage

Fédération « Electricité Autonome Française »

Titulaire
Monsieur Pierre BAUD

Suppléant
Le Président d'EAF
ou son représentant

Représentants des compagnies fermières pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement

Agence territoriale Bourgogne de la société SUEZ

Titulaire
Monsieur Fabrice LABALME

Suppléant
Monsieur Nicolas SOURD

Représentants des consommateurs d'eau

Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir,

Titulaire
Monsieur Pierre PERREAU

Suppléant
Monsieur Pascal SERRIOT

Association « Autour du Canal de Bourgogne »

Titulaire
Monsieur Didier CALLABRE

Suppléant
Madame Alexandra GEVAUDAN

Représentants des associations de défense de l'environnement

France Nature Environnement (FNE)

Titulaire
Madame Catherine SCHMITT
(Yonne Nature Environnement)

Suppléant
Madame Martine-Esther PETIT
(FNE Côte d'Or)

Délégation de l'Yonne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Titulaire
Monsieur Guy HERVÉ

Suppléant
Monsieur Christian QUATRE

Conservatoire d'Espaces naturels (CEN) de Bourgogne ou de Champagne-Ardenne

Titulaire
Monsieur Cédric FOUTEL

Suppléant
Madame Manon CHAUTARD

